

**PFUE 2022 : Célébrons l’Europe !**

Appel à projets de la Délégation aux relations européennes et à la coopération (DREIC)

La Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) lance un appel à projets pour l’année scolaire 2021-2022, qui vise à valoriser des projets européens remarquables initiés dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l’Union Européenne, par les rectorats, les directions des services de l’éducation nationale, les écoles et les établissements scolaires.

**Cadre général et objectifs**

La France exercera la Présidence du Conseil de l’Union européenne du 1er janvier au 30 juin 2022. Il s’agit d’une responsabilité importante, qui intervient dans un contexte particulier marqué par de nombreux défis, sanitaires, économiques, climatiques et sécuritaires.

Notre pays entend se saisir de cette occasion pour contribuer à faire avancer l’Europe et continuer à illustrer la pertinence de l’échelon européen pour faire face à ces enjeux, en particulier auprès des futurs citoyens européens que sont les élèves.

Engagé à faire vivre la Présidence française du Conseil de l’Union européenne (PFUE 2022) sur tout le territoire, le Ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de faire de l’année scolaire 2021-2022 une année européenne : les équipes éducatives sont invitées à sensibiliser les élèves aux enjeux de l’Union européenne.

Dans cette perspective, la DREIC consacrera son appel à projets annuel à cette présidence. Doté de 100 000 euros, cet appel à projets permettra de valoriser des projets européens remarquables initiés, dans le cadre de la PFUE 2022, par les rectorats, écoles et établissements scolaires, avec leurs éventuels partenaires locaux.

**Éligibilité, actions soutenues et critères de sélection**

Les rectorats, les DSDEN, les écoles et les établissements scolaires sont invités, pendant la période de la PFUE, à célébrer l’Europe.

L’appel à projets a pour objet de **soutenir des événements à visée européenne**. Les actions proposées pourront ainsi aborder l’histoire de l’Union, ses institutions, ses valeurs, ses enjeux, ses richesses culturelles, sa diversité linguistique ainsi que les opportunités sociales et économiques qu’elle offre à ses ressortissants et en particulier à ses futurs citoyens.

Dans le cadre du [Pacte vert européen](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr), ces actions pourront également tenir compte des priorités liées au développement durable.

La sensibilisation des élèves à l’Europe pourra se faire en impliquant le développement ou la création de partenariats européens et plus généralement en renforçant la place de l’enseignement de l’Europe dans les écoles et établissements.

Les événements soutenus par la dotation seront autant de manières de célébrer et de vivre l’Europe pendant cette période charnière de notre appartenance à l’Union européenne.

Afin de faciliter la mobilisation des écoles et établissements, le MENJS produira un ensemble d’outils à disposition des directeurs d’écoles, des chefs d’établissement et des enseignants, dont un « Guide des possibles », accessible en ligne dans le courant du mois de juin, qui vise à les accompagner dans la création de leurs événements.

Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

* Projet construit en réseau ou inter-établissement
* Aptitude à développer le sentiment d’appartenance à l’Union européenne
* Qualité des partenariats engagés
* Capacité du projet à participer à une dynamique européenne (par exemple dans le cadre de partenariats avec des homologues européens)
* Pertinence pédagogique de la proposition
* Impact de l’action (notamment, nombres d’élèves et d’enseignants impliqués)
* Capacité du projet à s’inscrire dans la durée
* Soin accordé aux problématiques de développement durable
* Co-financement du projet

**Financement**

Le soutien de la DREIC est apporté sous la forme d’une subvention versée pour l’année scolaire 2021-2022 dont le montant se situera dans une fourchette indicative comprise entre 1 000 et 5 000 €. Les crédits seront versés en 2021.

**Procédure et calendrier**

Formulaire de candidature (Word) en pièce jointe, accompagné du projet pédagogique détaillé à retourner par mail à [ce.relint@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.relint@ac-bordeaux.fr)

Calendrier

* 26 septembre 2021 : Date limite de réception des dossiers à la DAREIC,
* Entre le 27 septembre et 4 octobre 2021 : Sélection de deux projets pour l’académie de Bordeaux, qui seront proposés au ministère
* Mi-octobre 2021 : Communication des résultats de la sélection nationale aux académies
* Début novembre 2021 : Délégation des crédits aux académies pour mise en œuvre des projets

**Ressources pédagogiques :**

L’Union européenne en 5 courtes vidéos :

* [L’Union Européenne, qu’est-ce que c’est ?](https://youtu.be/W2EMsLat_-E)
* [L’Union Européenne, qu’est-ce qui nous unit?](https://youtu.be/fsRqxIV3xC4)
* [Les Institutions Européennes, comment ça marche ?](https://youtu.be/g-_CRZWb10o)
* [La PFUE](https://youtu.be/ourS2WcwT7M)

Sur Eduscol

* [Journée de l’Europe](https://eduscol.education.fr/2725/journee-de-l-europe)

Site de l’UE

* [Espace apprentissage](https://europa.eu/learning-corner/home_fr)